

Procès-verbal de la première assemblée annuelle extraordinaire, de la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan.

Tenue le samedi, 26 novembre 05, à l'hôtel le Montagnais

Ordre du Jour

1. Bienvenue et ouverture de l'assemblée
2. Présentation du CA provisoire, de la Registraire et de Pierre Montour dg de la Corporation métisse du Québec.
3. Nomination d'unE présidentE d'assemblée et présentation de la mécanique de fonctionnement de l'assemblée.
4. Lecture d'un projet et adoption d'un ordre du jour.
5. Rapport du président provisoire de la CMDRSM et prospectives.
6. Présentation de la Corporation métisse du Québec.
7. États financiers.
8. Modification des art. 24 et 102 des règlements. Abrogation des articles 37 et 40.
9. Le point sur les actions en justice.
 - 9.01- *Requête ne provision pour frais.*
 - 9.02- *Ghislain Corneau vs Gouv. du Québec.*
 - 9.03- *Kruger vs Innus Betsiamite.*
 - 9.04- *Dossier de l'Approche Commune.*
10. Détermination des postes à combler.
11. Élections
 - 11.01- *Nomination d'unE présidente d'élection et nomination de scrutateurs.*
 - 11.02- *Mises en candidature.*
 - 11.03- *Discours.*
 - 11.04- *Vote.*
12. Présentation du nouveau CA.
13. Nominations des vérificateurs.
14. Levée de l'assemblée.

Procès-verbal

1. Bienvenue et ouverture de l'assemblée.

Le chef provisoire Jean-René Tremblay souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte. Il souligne la collaboration significative de M. Pierre Montour, M. Alexandre Aleman ainsi que M. Russel Bouchard.

2. Présentation du CA provisoire, de la Registraire et de Pierre Montour dg de la Corporation métisse du Québec.

Le chef présente à l'assemblée les membres du Ca, la registraire Marie-France Gravel, Pierre Montour, directeur général de la Corporation métisse du Québec, ainsi que les conseillers présents.

3. Nomination d'unE présidentE d'assemblée et présentation de la mécanique de fonctionnement de l'assemblée.

Il est proposé par Gilles Potvin, et appuyé par Martine Morissette de nommer Gérald Truchon président d'assemblée. Accepté à l'unanimité. Gérald T. explique à l'assemblée les modes de fonctionnement de l'assemblée qui sont établies selon le Code Morin.

4. Lecture d'un projet et adoption d'un ordre du jour.

Il est proposé par Ghislain Corneau et appuyé par Stéphane Savard d'accepter l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

Il est proposé par Régis Vallée et appuyé par Martine Girard de laisser le point varia ouvert. Accepté à l'unanimité.

5. Rapport du président provisoire de la CMDRSM et prospectives.

Le chef fait état de la jeune histoire de la CMDRSM.

- Existence légale de la CMDRSM en janvier 05, avec charte de Industrie Canada;
- adoption des règlements de la Communauté;
- explication sur les catégories de membres;
- choix du nom de la communauté et précision sur la composante Seigneurie de Mingan.

- présentation du territoire géographique;
- explications sur les démarches juridiques et politiques en cours;
- demandes de financement;

L'adhésion actuelle des membres à la CMDRSM totalise 1084 membres. 743 adultes et 341 enfants;

Le chef exhorte l'assemblée à être fier d'être métis et de l'affirmer;

Suite à des échanges, la proposition suivante est soumise à l'assemblée;

Il est proposé par Régis Vallée et secondé par Russel Bouchard, que pour les prochaines élections fédérales, que les différents partis politiques fédéraux se prononcent sur l'existence de la CMDRSM et qu'est ce qu'ils entendent faire pour nous accompagner dans la reconnaissance de nos droits collectifs. Accepté à l'unanimité

6. Présentation de la Corporation métisse du Québec.

Pierre Montour directeur général de cette Corporation présente à l'assemblée les rôles de la Corporation. Le rôle principal de la Corporation pour les différentes communautés est celui d'éclaireur. Prévoir ce qui va arriver et agir en conséquence. Il incite les communautés à se prendre en main. Il est convaincu que les communautés retrouveront leur place et leur culture. Il rappelle les difficultés financières de la Corporation .

7. États financiers.

Le trésorier présente le bilan financier préparé par une firme de comptables agréés.

Actif = \$21632.

Passif = \$38920.

Actif net négatif = \$17288.

8. Modification des art. 24 et 102 des règlements. Abrogation des articles 37 et 40.

Il est proposé par Christian Tremblay et appuyé par André Forbes que les articles 24 et 102 se lisent comme suit :

Article 24 : L'assemblée générale annuelle doit avoir lieu dans une ville du territoire de la CMDRSM choisi par le conseil d'administration dans les 90 jours suivant la fin de l'exercice financier de la société fixée au 30 septembre de chaque année

Article 102 : Sauf indication contraire du conseil d'administration, l'exercice financier de la société prend fin le 30 septembre. Accepté à l'unanimité.

Comme il est illégal de voter par correspondance écrite ou électronique, il est proposé par Gisèle Girard et appuyé par Martine Morissette d'abroger les articles 37 et 40 de nos règlements. Accepté à l'unanimité.

Une demande est adressée au président, afin de soumettre à l'assemblée la proposition suivante : Il est proposé que : *La Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (CMDRSM) dénonce le comportement de Québec, à la conférence de Kelowna, tenue cette semaine sur les peuples autochtones. et que le texte qui suit soit médiatisé.*

'Réunis en assemblée générale le samedi 26 novembre 2005 à l'Hôtel Le Montagnais de Chicoutimi, les Métis de la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (CMDRSM) désapprouvent et dénoncent le comportement du gouvernement de Québec face à ses communautés métisses.

Tout au long de cette conférence, ce gouvernement a complètement ignoré notre existence et notre présence au sein de la province. Jamais il n'a plaidé en faveur du peuple Métis! Depuis le Labrador jusqu'au Pacifique, tous les gouvernements reconnaissent et traitent avec leurs communautés métisses. Sauf Québec!

Ce comportement est discriminatoire et contrevient à l'article 35 de la Constitution canadienne. Il est une négation de notre réalité collective. Il exclut notre communauté, nos municipalités et nos régions de l'univers politique et social du Québec. Il nous interdit l'accès à l'enveloppe de quelque 5 milliards \$ mise à la disposition des Autochtones par le Gouvernement du Canada et il prive la collectivité métisse des moyens financiers dont le peuple Métis a un pressent besoin.

Nous demandons donc au Gouvernement du Québec de reconsidérer la question et de reconnaître les Métis au même titre que les Indiens et les Inuits.

Proposé par Ghislain Corneau, appuyé par Régis Vallée. Accepté à l'unanimité.

9. Le point sur les actions en justice.

9.01- Requête en provision pour frais.

Explications de Pierre Montour d'une demande de requête en provision pour frais. La partie faible, (métis) demande à la partie forte (gouvernement) de payer les frais juridiques. Des requêtes préparées par Me Denise Dussault sont en cours (Kruger et Oakes)

9.02- Ghislain Corneau vs Gouv. du Québec.

Explications de Daniel Côté avocat pour la CMDRSM, sur l'avancement de la cause *Ghislain Corneau*. Un camp de chasse est utilisé par M. Corneau comme accessoire pour la pratique ancestral de la chasse et contesté par le Gouvernement du Québec. Jusqu'à récemment, M. Corneau était représenté par les avocats de l'AAQ. Ceux-ci se sont retirés et n'ont commandé aucune expertise alors que cela

avait été requis par le juge Banford. Tout comme la cause *Powley*, le droit ancestral est invoqué. Des expertises historiques de Russel Bouchard seront déposées.

9.03- *Kruger vs Innus Betsiamite.*

Explications de René Tremblay . La CMDRSM n'a pas eu le choix que de s'inscrire dans cette cause étant donné le jugement *Delgamuukw*. Les Innus réclament le titre foncier de l'Ile René Levasseur. Si le Innus ont des droits, les Métis également. Cette cause sera déterminante à la reconnaissance du statut autochtone des Métis.

9.04- *Dossier de l'Approche Commune.*

Explications de D. André Tremblay , des démarches entreprises jusqu'à maintenant par la CMDRSM auprès des différentes instances. La position de la Communauté est que les Métis sont partie prenante et que nous devons signer le traité. Si les négociations reprennent, la CMDRSM interviendra immédiatement devant les tribunaux.

Le président d'assemblée propose de déroger à l'ordre du jour, afin que les membres puissent soumettre des propositions. Appuyé par le chef, l'assemblée donne son assentiment.

Les propositions suivantes sont donc soumises pour délibération.

Il est proposé par Jean-René Tremblay et appuyé par Richard Harvey d'adopter la résolution suivante : *Il est proposé d'accepter les règlements généraux de la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan tel que présenté à l'assemblée. Accepté à l'unanimité.*

Il est proposé par Jean-René Tremblay et appuyé par Jean-Yves Girard que le Ca , présente une demande officielle de reconnaissance aux assemblées législatives des deux gouvernements fédéral et provincial. Accepté par la majorité.

Il est proposé par Régis Vallée et appuyé par Ghislain Corneau que des renseignements soient pris afin de déterminer s'il serait préférable d'inclure les taxes dans nos cotisations annuelles. Accepté à l'unanimité.

Il est proposé par Jean-René Tremblay et appuyé par Jean-Yves Girard que le CA en collaboration avec les groupes Métis régionaux, prépare et organise une chasse, pêche ou cueillette culturelle et spirituelle fin de souligner la fête des autochtones le 21 Juin 06. Accepté à l'unanimité.

Il est proposé par Gisèle Girard et appuyé par Rémi Lavoie d'accepter tel que présenté par le CA, le logo actuel de la Communauté. Accepté par la majorité.

10. Détermination des postes à combler.

Explications du président d'assemblée des modalités d'élection.

11. Élections

11.01- Nomination d'unE présidente d'élection et nomination de scrutateurs.

Il est proposé par Jacques Gauthier et appuyé par Ghislain Corneau de nommer André Forbes président d'élection. Accepté à l'unanimité. Le secrétaire fait office de scrutateur.

11.02- Mises en candidature.

Nomination des candidats.

- Ghislain Corneau propose Jean-René Tremblay. Secondé par Christian Tremblay.
 - Christian Tremblay propose Stéphane Savard . Secondé par Clara Morin.
 - Roberto Lavoie propose Rémi Lavoie. Secondé par Martin Bouchard.
 - Clara Morin propose Ghislain Corneau. Secondé par Jean-Yves Girard.
 - Léon-Maurice Dallaire propose Gisèle Girard. Secondé par Lisette Gauthier.
 - Russel Bouchard propose René Tremblay. Secondé par Michel Aubé.
 - Michel Aubé propose Richard Harvey. Secondé par Russel Bouchard.
 - Régis Vallée propose Gérald Truchon. Secondé par Ghislain Corneau.
 - Ghislain Corneau propose D.André Tremblay. Secondé par René Tremblay.
 - Christian Tremblay propose Réal Duchesne. Secondé par René Tremblay.
 - René Tremblay propose Michel Aubé. Secondé par Daniel Côté.
 - Gérald Truchon propose Gilles Potvin. Secondé par Pierre Lapointe.
 - Gisèle Girard propose Bernard Larouche. Secondé par Gérald Truchon.
 - D.André Tremblay propose Daniel Côté. Secondé par Pierre Lapointe.
 - Élise Migneault propose Christian Tremblay. Secondé par Jacques Gauthier.
 - Jean-René Tremblay propose Claude Pineault. Secondé par Ghislain Corneau.
- Les nominations étant faites, le président les déclare closes.

11.03- Discours.

L'élection est demandée par le président.

11.04- Vote.

Les nominations sont reçues et proclamées par le président au fur et à mesure de leur présentation, en commençant par la dernière mise en candidature. Daniel Côté et Christian Tremblay décline leur candidature.

12. Présentation du nouveau CA.

Une brève réunion plénière des administrateurs élus (14 nominations+André Forbes) confirme les postes suivants : -Jean-René Tremblay, chef président
-René Tremblay, chef vice-président
-Gilles Potvin, trésorier

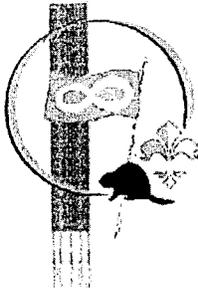
-Bernard Larouche, secrétaire

13. Nominations des vérificateurs.

Roberto Lavoie et Robert Lavoie sont nommés vérificateurs.

14. Levée de l'assemblée.

Le chef clôture la séance à 15 :45



Procès-verbal de l'assemblée Annuelle des membres de la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan.

Tenue le samedi, 28 octobre 2006, à l'hôtel le Montagnais

Ordre du jour

1. Bienvenue et ouverture de l'assemblée;
2. Résolution des membres de l'association de personnes de la communauté historique; (*Me Daniel Côté & Me Pierre Montour*)
3. Nomination d'une présidente d'assemblée et présentation de la méthode de fonctionnement de l'assemblée;
4. Lecture d'un projet et adoption de l'ordre du jour.
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2005.
6. Rapport du président/chef de la CMDRSM, M. Jean-René Tremblay; (Réalizations de la CMDRSM du 26 nov. 2005 à aujourd'hui)
7. Rapport du vérificateur;
8. Rapport du trésorier. (États financiers);
9. Le point sur les actions en justice;
 - 9.1. La cause Corneau (*Me Daniel Côté*),
 - 9.2. Dossier de l'approche commune (*M. D. André Tremblay, Me Daniel Côté*),
 - 9.3. Kruger vs Innus (*Me Pierre Montour*).
10. Entériner la décision du CA relatives sur la création du fond de défense;
11. Plénière (Questions diverses);
12. Plénière sur l'organisation territoriale et administrative (les clans).
13. Retour en assemblée délibérante;
14. Varia;
15. Élections :
 - 15.1. Nomination d'une présidente d'élection et nomination de scrutateurs,
 - 15.2. Suggestions :
 1. Détermination des postes à combler : sept administrateurs choisis par tirage au sort.
 2. Pour la bonne continuité de l'administration de la communauté; les postes de président/chef et de secrétaire sont électifs la première année tandis que les postes de vice-président et de trésorier le seront l'année suivante.
 - 15.3. Mises en candidature,
 - 15.4. Discours,
 - 15.5. Vote.
16. Présentation des membres du nouveau conseil d'administration;
17. Nomination des vérificateurs pour 2006-2007,
18. Levée de l'assemblée.

Procès-verbal

1. Bienvenue et ouverture de l'assemblée.

Le chef Jean-René Tremblay souhaite la bienvenue à tous, notamment M. Régis Vallée sage de la communauté, les administrateurs de la CMDRSM, les chefs de clans, les procureurs Pierre Montour et Daniel Côté, Christian Lalonde administrateur de la Corporation métisse du Québec. Le quorum étant atteint, le chef déclare l'assemblée ouverte, tous les membres ayant reçu l'avis de convocation.

2. Résolution des membres de l'association de personnes représentant la communauté historique. (Me Daniel Côté & Me Pierre Montour)

Explication par Me Daniel Côté de la distinction à faire entre l' « Association » formée par l'ensemble des personnes physiques et la personne morale incorporée sous la loi fédérale sous le nom de Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan. Les droits ancestraux réclamés en justice sont accordés collectivement aux personnes physiques membres d'une communauté et non pas à une personne morale incorporée.

En conséquence, la résolution suivante est soumise à l'assemblée : *Il est proposé, pour éviter de tenir deux assemblées différentes, que l'assemblée actuelle soit celle de la personne morale et aussi celle des membres de la communauté contemporaine (l'Association de personnes physiques), et que les résolutions qui seront adoptées le seront pour les deux entités. Proposé par René Tremblay et secondé par Rémy Lavoie. Accepté à l'unanimité.*

3. Nomination d'une présidente d'assemblée et présentation de la mécanique de fonctionnement de l'assemblée.

Il est proposé par Richard Harvey et secondé par Gilles Potvin de nommer Gérald Truchon président de l'assemblée. Accepté à l'unanimité.

Il est proposé par Gisèle Girard et secondé par Rémy Lavoie de nommer Bernard Larouche secrétaire de l'assemblée. Accepté à l'unanimité.

Explications par Gérald Truchon des modalités de fonctionnement de l'assemblée tel que prévu par le code Morin.

4. Lecture d'un projet et adoption d'un ordre du jour.

Il est proposé d'accepter le projet d'ordre du jour tel que lu par le président d'assemblée. Proposé par Christian Tremblay et secondé par André Forbes. Accepté à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2005.

Après la lecture du compte rendu de la réunion du 26 novembre 2006 par le secrétaire, la résolution suivante est soumise à l'assemblée :

Il est proposé d'accepter le compte rendu tel que lu et rédigé. Proposé par Christian Tremblay et secondé par Martin Bouchard. Accepté à l'unanimité.

**6. Rapport du président/chef de la CMDRSM, M. Jean-René Tremblay.
(Réalizations de la CMDRSM du 26 novembre 2005 à aujourd'hui)**

Le chef présente à l'assemblée les principales réalisations de la CMDRSM .

- Création d'un petit site internet www.metisroymingan.ca par Gérald Truchon.
- Demande de consultation (Projet de centrale hydro électrique sur les rivières Rupert et Eastmain.
- Participation à une consultation du MPO pilotée par la Corporation métisse du Québec sur l'habitat du poisson en eau douce.
- Démission de M. Stéphane Savard (administrateur).
- Nomination de Mme Nicole Duchesne "Clan de la Manic" (administrateur) et de M. Robert Desbiens "clan métis Charlevoix".
- Nomination d'un sage "M. Régis Vallée".
- Démission de M. Robert Lavoie comme vérificateur.
- Nomination de deux conseillers du CA. Me Daniel Côté conseiller juridique et M. Robert Lavoie conseiller aux finances et à la trésorerie.
- Montage informatique d'un système comptable adapté aux besoins de la CMDRSM. par Robert Lavoie.
- Établissement d'une politique de frais de séjour et de déplacement.
- Différentes interventions devant les médias, notamment notre présence au cercle de presse régional par René Tremblay.
- Le 5 décembre. Reconnaissance par Ville de Saguenay de l'existence et des fondements historiques d'une communauté métisse sur son territoire.

- Différentes rencontres :
 - Alexandre Alemann (2 reprises),
 - Ville de Roberval,
 - Groupe Muskwa de Dolbeau-Mistassini (3 reprises),
 - Ville Saguenay (3 reprises),
 - Gabriel Dufault (Prés. de l'Union Nation. des Métis du Manitoba), à titre personnel,
 - Ministre Jean Pierre Blackburn,
 - Rencontre M.Pierre Guertin du MAINC,
 - Rencontre avec les chercheurs de l'Université Laval.

- Rencontres et formations de nouveaux clans métis :
 - Rencontre "Métis Côte-Nord" à Sept-Îles,
 - Rencontre "Métis du Grand Brulé" Sacré-Coeur, Escoumins,
 - Rencontre et formation du "Clan Métis de la Manic" Baie-Comeau,
 - Rencontre et formation du "Clan Métis de Charlevoix" Baie des Rochers.

- Nous soulignons l'enthousiasme le dynamisme et le travail du clan "Métis Côte- Nord" qui se sont structurés de façon remarquable, et qui ont présenté une carte subdivisée (en clans) du territoire.

- Création d'une structure organisationnelle (organigramme) de la CMDRSM.

- Créer et adopter un sceau officiel de la CMDRSM.

- Participation à un réseau international de TV français (Marie-France Vallée).

- Création du comité d'appartenance formé de : M. Ghislain Corneau, M. Régis Vallée, Mme Martine Girard et Manon Lemieux comme substitut.

- -Formulation de deux plaintes au gouv. fédéral pour le dernier recensement.

- Préparation et envoi de pochettes d'information aux MRC et maires de territoires.

- Travail de recherche et classement de preuves sur la culture métisse actuelle en matière d'occupation de territoire, de chasse, de pêche, de cueillette et autres par M. Rémy Lavoie.

- Implication au projet de l'Ashuapmushuan par M. Richard Harvey.

- Victoire au tribunal administratif de la régie de l'énergie (droit de consultation en matière d'éolienne) par Me Pierre Montour.

- Préparation, organisation et tenue d'un grand pow wow qui s'est tenu à Kamélueltakost pendant cinq jours (du 21 au 25 juin). Les responsables Réal Duchesne, Gisèle Girard et Ghislain Corneau tous administrateurs ont fait un superbe travail.
- 21 juin, lancement du deuxième volume de Russel Bouchard : « *Le peuple Métis de la Boréale : Épiphénomène de civilisation* ».
- Cause Kruger :
 - Dépôt d'une requête en intervention au procès Kruger / Betsiamites,
 - Dépôt d'une requête en intervention pour frais Kruger / Betsiamites,
 - Préparation et témoignage dans Kruger devant les procureurs du Canada, du Québec, des Innus et de Kruger. Jean-René Tremblay et Richard Harvey,
 - Dépôt au Barreau du Québec d'une demande d'arbitrage du compte d'honoraires de Me Denise Dussault qui a cessé d'occuper dans l'affaire Kruger,
 - Mandat à Me Pierre Montour pour continuer la représentation dans Kruger,
 - Préparation et dépôt d'une requête amendée dans Kruger.
- Cause Corneau :
 - Réactivation et amendements de la défense dans la cause PGQ c. Corneau (Me Daniel Coté),
 - Préparation et dépôt d'une requête en intervention de la Communauté dans l'affaire Corneau par Me Daniel Coté.
- Approche commune :
 - Préparation et dépôt d'ici quelques semaines d'une requête de type Haïda, d'une injonction interlocutoire, d'une injonction permanente et de la demande de titre aborigène sur le territoire contre les parties négociantes au traité de l'Approche commune. L'un des buts visés est d'empêcher la signature du traité en notre absence, puisque cette signature fera perdre à tout jamais les droits ancestraux des Métis de la Boréale sur le territoire. (Me Daniel Coté.)

Le chef souligne tout particulièrement le travail constant d'écoute, d'information, de classement, de vérification, de reconnaissance et d'enregistrement de chaque nouveau membre, fait par notre grande registraire de la Communauté, Mme Marie-France Gravel. L'an passé, à cette date, nous étions 1084 membres, et à ce jour, 2854 personnes du territoire se sont auto-affirmées métisses, ont été reconnues et sont inscrites au grand livre.

Pour terminer, le chef souligne le travail de titan de M. Russel Bouchard, notre lien de mémoire, qui en seize mois a écrit les trois ouvrages qui contribueront fortement à

établir la preuve nécessaire pour établir l'existence de la Communauté historique, de la continuité de cette Communauté jusqu'à ce jour et de sa culture métisse distinctive.

De plus, Russel, armes en mains (sa plume et sa langue) s'est fait un devoir de défendre devant les médias quiconque ont attaqué la crédibilité et la légitimité de la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan. Le chef encourage tous les Métis à acheter ses livres. C'est un devoir pour tous Métis de connaître son histoire et de la transmettre à ses enfants.

7. Rapport du vérificateur.

Le vérificateur de la Communauté a pris connaissance des états financiers et n'a noté aucun poste à problème. Il souligne le bon travail effectué par Gilles Potvin et Robert Lavoie. Le clan Côte-Nord demande au comptable de venir les rencontrer, afin d'arrimer leur comptabilité avec celle de la CMDRSM. *Il est proposé d'accepter les états financiers de la CMDRSM qui se terminent le 30 septembre 2006. Proposé par Bernard Belley et secondé par Rémy Lavoie. Accepté à l'unanimité.*

8. Rapport du trésorier. (États financiers).

Présentation par Robert Lavoie des états financiers de la CMDRSM pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2006. Total des produits : 46,390.\$ Total des charges : 24,598.\$

9. Le point sur les actions en justice.

9.1- La cause PGQ c. Ghislain Corneau (Me Daniel Côté).

Me Daniel Côté fait état des faits suivants concernant de cette cause.

- Abandon par les avocats de l'AAQ de représenter M. Corneau.
- Amendements de la défense par Me Daniel Côté pour y inclure une demande reconventionnelle dans laquelle M. Corneau réclame ses droits ancestraux métis de chasse, pêche, trappe et cueillette pour se nourrir.
- Me Côté envisage de faire intervenir la Communauté dans cette cause afin que tous les membres bénéficient des mêmes droits ancestraux et appuient la démarche de M. Corneau.

Le clan Côte-Nord affiche leurs camps métis en forêt. On veut savoir comment agir devant les avis de dérogation des représentants du gouvernement. Me Daniel Côté demande d'aviser les fonctionnaires et de communiquer avec lui au (418) 543-0786 puisque dans ces cas, le ministère accepte de suspendre l'avis d'éviction en attendant la conclusion de l'affaire Corneau.

La proposition suivante est soumise à l'assemblée :

Il est proposé que les membres de la CMDRSM donne le mandat à notre chef, Jean-René Tremblay, es qualité, et/ou à la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (personne morale incorporée en vertu de la loi sur les corporations canadiennes) à titre d'agent, d'intervenir dans la cause PGQ c. Ghislain Corneau pour l'appuyer et réclamer les droits ancestraux collectifs de chasse, pêche, trappe, cueillette et droits accessoires pour pratiquer ces activités. Proposé par Richard Harvey et secondé par Robert Lavoie. Accepté à l'unanimité.

9.2- Dossier de l'Approche commune (M. D. André Tremblay, Me Daniel Côté).

Explication à l'assemblée, qu'essentiellement la Communauté doit se donner un mandat afin que le traité de l'Approche commune qui se négocie présentement, entre les quatre bandes Innus et les gouvernements, ne se signe pas sans la présence des Métis. Le tribunal doit statuer sur les droits des Métis. (Droits ancestraux, titre aborigène). Selon la cause Haïda, les gouvernements ont le devoir de ne pas faire d'entrave aux communautés autochtones, de les consulter et des les accommoder. Il en va de l'honneur de la Couronne d'agir ainsi. Le comité juridique formé de D. André Tremblay, Steve Jomphe et René Tremblay, surveille l'avancement de ce dossier.

Des questionnements et commentaires portent sur :

- Le moment où le traité se signera.
- L'injonction sera présentée à qui? À la Cour supérieure de Chicoutimi.
- Qu'elles ont été nos communications auprès des bandes Innus? Des représentants ont obtenu une excellente rencontre avec Gilbert Dominique, chef de Mashteuiatsh, celui-ci a mentionné aux Métis, que ce que les Innus ont obtenu jusqu'à maintenant, ils l'ont obtenu par les tribunaux. La politique n'a rien apporté aux Innus.
- La Communauté de veut pas empêcher la négociation du traité. Elle veut avoir sa place pour négocier et signer le traité comme groupe autochtone au même titre que les Innus.
- Les Métis, contrairement aux Innus, ont tout à perdre s'ils sont exclus des négociations.
- On ne sent pas l'appui des Innus envers les Métis.
- On commente les objectifs de l'étude de recherche sur les Métis commandée par le Ministère de la Justice du Québec.

La proposition suivante est soumise à l'assemblée.

Sur proposition de Bernard Belley, appuyée par Ghislain Corneau, il est résolu à l'unanimité, pour contrer la signature du Traité de l'Approche commune en notre absence, que les membres de la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan donnent mandat à son chef, Jean-René Tremblay et/ou à la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (personne morale incorporée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*), à titre d'agent, de nous représenter devant la Cour supérieure ou tout autre tribunal compétent, afin d'obtenir une injonction, une requête de type Haïda et un titre aborigène sur le territoire ancestral de la Communauté. Le choix du ou des avocats demeurera la responsabilité de nos représentants.

9.3- Betsiamites c. Kruger (Me Pierre Montour)

Présentation par Me Pierre Montour, ancien directeur général de Corporation métisse Québec, maintenant avocat pour la CMDRSM sur l'avancement de la cause Kruger. Il informe l'assemblée du territoire concerné soit la rive Nord du fleuve St-Laurent jusqu'au territoire de la Baie James incluant l'Île René-Levasseur. Cinq revendications territoriales sont en causes. La gestion de l'instance par la Cour supérieure n'est pas encore établie. À défaut de faire reconnaître le titre aborigène, les bandes impliquées demanderont dédommagement. L'association de personnes et la communauté revendique le titre foncier (sous-jacent au titre aborigène). La requête a été amendée en ce sens et Pierre Montour est prêt à procéder. La proposition suivante est soumise à l'assemblée.

Sur proposition de Manon Lemieux, appuyée par Pierre Lapointe, il est résolu à l'unanimité que les membres de la CMDRSM confirme le mandat de déléguer M. Richard Harvey et/ou à la CMDRSM ((personne morale incorporée en vertu de la loi sur les corporations canadiennes) à titre d'agent, de nous représenter devant la Cour supérieure du district de Montréal dans la cause Kruger Inc.

10. Entériner les décisions du CA relatives à la création d'un fond de défense.

Afin de respecter l'horaire, le président de l'assemblée demande de décaler le point 10 après le dîner suivi du point 12. *Il est proposé que le point 10 soit traité après le dîner. Proposé par Ghislain Corneau et secondé par Pierre Lapointe. Accepté à l'unanimité.*

11. Plénière (Questions diverses).

- Les capitaines de clans doivent s'occuper du renouvellement de l'adhésion des membres.
- On déplore que les revues de presses des journaux locaux ne circulent pas d'une région à l'autre.

- On questionne que si le territoire du Québec appartient en majeure partie aux Indiens, qu'advientra t-il de nos biens? Nous devrions actionner le Gouvernement.

10. Entériner les décisions du CA relatives à la création d'un fond de défense.

Le chef fait état à l'assemblée, des coûts relatifs aux actions juridiques entreprises par la CMDRSM. Il est primordial que chacun contribue financièrement pour l'avancement des causes en justice. On cite l'exemple du Clan métis Côte-Nord, ou les Métis contribuent fidèlement dans un fond de défense à raison de \$100 par membres. Jusqu'à maintenant la Corporation métisse du Québec a donné beaucoup pour la défense de la CMDRSM. En contribuant de \$100 par membre à vie, la Communauté s'assure de pouvoir aller de l'avant. Pierre Montour informe que la CMQ a permis d'aider 4,500 Métis à s'identifier. Tous les Métis doivent être solidaires.

La proposition suivante est soumise à l'assemblée.

Il est attendu de ratifier par l'assemblée générale la résolution adoptée par le CA le 17 septembre 2006, au Point 7.4 « Fond de défense », qui était la suivante : Il est résolu qu'une contribution au Fond de défense au montant de 100.\$ soit exigée pendant la première année d'adhésion, pour tout nouveau membre, et pour ceux qui n'ont pas contribué au Fond de défense auprès de Métis Côte-Nord ou auprès de Corporation métisse Québec. Proposé par Réal D. et secondé par Miche Aubé. Accepté à l'unanimité. Amendement : Sont soustraits à l'obligation de contribuer au montant de 100.\$, tous les membres d'âge mineur et/ou étudiant à temps complet, ainsi que les personnes vivants avec un handicap et réputées à la charge d'une personne. Proposé par Christian Turgeon et secondé par André forbes. Un vote contre, accepté par la majorité.

12. Plénière sur l'organisation territoriale et administrative (les clans).

André Forbes du clan Sept-Îles constate qu'il y a présentement que trois clans et demi. Présentement, un clan gère les autres. Il faudrait trancher la question et que chaque clan se forme et s'organise. Le chef endosse entièrement ce constat. Il faut que les membres s'impliquent. Le CA doit respecter tous les clans. Le financement des clans débute par le retour à chaque clan de la moitié de la cotisation de l'adhésion.

La résolution suivante est soumise à l'assemblée.

Il est proposé que le nouveau CA établisse un calendrier de rencontre afin de structurer l'organisation des onze clans manquants sur le territoire de la CMDRSM, durant la prochaine année. Proposé par André Forbes et secondé par Richard Harvey. Accepté à l'unanimité.

13. Retour en délibérante.

- Il apparaît une obligation de participer à l'organisation des clans.
- Les règlements de la Communauté devront être modifiés en conséquence.
- Que soit d'office sur le CA les chefs des clans suivants : André Forbes, Robert Desbiens, Claude Pineault, Nicole Duchesne.
- Devrions-nous augmenter les cotisations?
- On veut desservir efficacement les membres de la Communauté, par leurs clans respectifs, les Métis seront près des chefs.

14. Varia.

14.1 Rapport trésorier (information supplémentaire)

Un document a été omis aux états financiers concernant une facture de la Corporation métisse du Québec et de l'Est du Canada, pour la requête en demande de provisions pour frais de \$57,000.

La proposition suivante est soumise à l'assemblée.

Il est proposé de comptabiliser aux états financiers s'il y a lieu, la facture de la Corporation métisse du Québec et de l'Est du Canada, d'octobre 2005 au 31 décembre 2005, selon l'entente intervenue entre les parties. Proposé par Rémy Lavoie et secondé par Réal Duchesne. Accepté à l'unanimité.

14.2 Dérogation.

Le président de l'assemblée demande à l'assemblée la dérogation suivante concernant l'Article 58 de nos règlements qui se lit comme suit : Toute nouvelle candidature au poste d'administrateur doit être soumise par avis écrit au moins sept jours de la date de la tenue de l'assemblée annuelle à l'adresse postale de la société.

La proposition suivante est soumise à l'assemblée.

Compte tenu qu'il n'y a eu aucune mise en candidature pour les postes d'administrateurs vacants au 28 oct 06,

Il est proposé d'accepter les mises en candidatures. Proposé par Gisèle Girard et secondé par René Tremblay. Accepté à l'unanimité.

15. Élections.

15.1- Nomination d'un président d'élection et nomination de scrutateurs.

Gérald Truchon est nommé président d'élection et Gilles Potvin est nommé scrutateur.

15.2 Suggestions

Le président d'élection informe l'assemblée que selon l'article 51 de nos règlements, la moitié des administrateurs plus un, sont nommés d'office sur le CA, pour une période de deux ans.

Le CA est composé de 16 membres. Deux membres donnent leur démission comme administrateur soit MM. Gilles Potvin et Rémy Lavoie.

Ne sont pas en élection cette année : Jean-René Tremblay, Gisèle Girard, Michel Aubé, Ghislain Corneau, Gérald Truchon, plus les quatre chefs de clan soit : André Forbes, Nicole Duchesne, Claude Pineault et Robert Desbiens. Sept postes d'administrateurs sont électifs.

15.3- Mises en candidature

- Poste #1. André Forbes propose René Tremblay,
- Poste #2. Manon Lemieux propose Richard Harvey,
- Poste # 3. Rémy Lavoie propose Robert Lavoie,
- Poste # 4. Ghislain Corneau propose Réal Duchesne,
- Poste # 5. Michel Aubé propose D.André Tremblay,
- Poste # 6. Jean-René Tremblay propose Bernard Larouche,
- Poste # 7 René Tremblay propose Jacqueline Gravelle.

15.5- Vote.

La fin de la période des mises en candidature est proclamée par le président. Tous acceptent leur mise en candidature et sont donc proclamés élus.

16. Présentation du nouveau CA.

Le chef présente le nouveau CA.

Président/chef : Jean-René Tremblay

Vice-président/chef : René Tremblay

Trésorier : Robert Lavoie

Secrétaire : Bernard Larouche.

Administrateurs : André Forbes, Robert Desbiens, Nicole Duchesne, Gérald Truchon, Réal Duchesne, Michel Aubé, Claude Pineault, Gisèle Girard, Jacqueline Gravelle, Ghislain Corneau, Richard Harvey, D.-André Tremblay.

17. Nomination des vérificateurs pour 2006-2007.

La proposition suivante est soumise à l'assemblée.

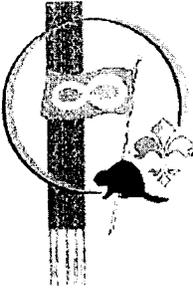
Il est proposé par Robert Lavoie et secondé par Jean-René Tremblay que M. Roberto Lavoie agisse comme vérificateur pour l'année 2006-2007.

Accepté à l'unanimité.

18. Levée de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposé à 15 :45 par Bernard Belley et secondé par Gisèle Girard. Accepté à l'unanimité.

BERNARD LAROUCHE, secrétaire



Procès-verbal de l'assemblée annuelle de la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan.

tenue le samedi, 20 octobre 07 à l'hôtel le Montagnais de Chicoutimi

Ordre du Jour

1. Bienvenue et ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'unE présidentE d'assemblée et présentation de la mécanique de fonctionnement de l'assemblée.
3. Lecture d'un projet et adoption d'un ordre du jour.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 octobre 06.
 - 4.1 Suivi.
5. Rapport du président/chef de la CMDRSM, M. Jean-René Tremblay.
(Réalizations de la CMDRSM du 28 oct.06 à aujourd'hui)
6. Rapport du vérificateur.
7. Rapport du trésorier. (États financiers).
8. Le point sur les actions en justice.
 - 8.1- Les causes Corneau, Injonctions, Requête Haida, Titre aborigène par (*Me Daniel Côté*).
 - 8.2- Cause Kruger et dossier Régie de l'énergie éolienne (*M. René Tremblay*)
 - 8.3- Dossier de l'approche commune (*M. D. André Tremblay, Me Daniel Côté*).
9. Fonds de défense.
10. Augmentation de la cotisation annuelle.
11. Adoption des règlements généraux révisés.
12. Plénière (Questions diverses).
13. Retour en délibérante.
14. Élections.
 - 14.1- Nomination d'unE présidentE d'élection et nomination de scrutateurs.
 - 14.2 -Mises en candidature.
 - 14.3-Vote.
15. Présentation du nouveau CA.
16. Nomination des vérificateurs pour 2007-2008.
17. Levée de l'assemblée.

Procès-verbal

1. Bienvenue et ouverture de l'assemblée.

Le président /chef, M. Jean-René Tremblay souhaite la bienvenue à tous, notamment M. Régis Vallée sage de la communauté, les administrateurs de la CMDRSM, les chefs de clans, le procureur Me Daniel Côté, et M. Jessy Baron anthropologue pour la chaire de recherche sur l'identité métisse du Manitoba. Le chef déclare l'assemblée ouverte.

2. Nomination d'unE présidentE d'assemblée et présentation de la mécanique de fonctionnement de l'assemblée.

Il est proposé par Rémi Lavoie et secondé par Dominique Béland de nommer Gérald Truchon président de l'assemblée. Accepté à l'unanimité.

Explications par le président des modalités de fonctionnement de l'assemblée, tel que prévues.

3. Lecture d'un projet et adoption d'un ordre du jour.

Il est proposé par André Forbes et secondé par Pierre Lapointe l'adoption de l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 Octobre 2006.

Après lecture du compte rendu du 28 oct. 06 rédigé par le secrétaire, la résolution suivante est soumise à l'assemblée.

Il est proposé d'accepter le compte rendu tel que lu et rédigé. Proposé par Christian Tremblay et secondé par André Forbes. Accepté à l'unanimité.

4.1 Suivi.

Près de 1000 membres de plus ont adhéré à la communauté depuis un an. Plusieurs de ceux-ci ont contribué au fond de défense.

5. Rapport du président/chef de la CMDRSM, M. Jean-René Tremblay. (Réalizations de la CMDRSM du 28 oct. 2006 à aujourd'hui)

Le président/chef, présente à l'assemblée les principales réalisations de la CMDRSM .

-Au 9 nov.06 la communauté comptait 2889 membres. Aujourd'hui, on compte 3554 métis.

-Refonte des règlements généraux.

-Nomination d'un administrateur à Corporation Métis du Québec. Ce qui s'est avéré un échec.

-Informatiser les résolutions d'assemblées.

-Démarrage avorté du comité d'appartenance.

-Dépôt d'une requête en cours supérieure du Québec. Cette requête s'adresse aux gouvernements du Québec et du Canada, ainsi qu'à quatre nations Innues, soient celles : Mashteuiahtsh, Nutashkuan, Essit et de Pessamit, lesquelles négocient actuellement les termes du traité de l'approche commune. Cette requête vise la reconnaissance de la communauté métisse comme peuple autochtone au sens de l'article 35 de la loi constitutionnelle de 1992. De plus la requête demande la

participation de la CMDRSM aux négociations du traité de l'approche commune et réclame le titre foncier aborigène sur le territoire connu au 18 ième siècle comme étant le Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan. Ces demandes sont assorties d'une injonction visant à empêcher la signature du traité de l'approche commune en l'absence des Métis de la CMDRSM. Enfin, cette requête inclut la requête de type Haida, qui est une demande formelle de consultation et d'accommodement.

- Administration du site internet par le comité responsable.
- Refus officiel de la participation de la CMDRSM, à la l'étude de recherche octroyée à l'Université Laval.
- Étude de notre participation au mouvement Métis Est/Ouest.
- Rencontres d'information : Baie-Comeau, Sept-Îles, Forestville, Charlevoix.
- Nomination de Mme Line Brisson comme généalogiste en chef de la CMDRSM.
- Rencontre avec le conseil municipal de Sacré-Cœur.
- Reconnaissance de la municipalité de Sacré-Cœur envers la communauté le 17 janvier 07.
- Organisation et mise sur pied du comité des femmes.
- Actualisation et publication d'un nouveau pamphlet.
- Ajout d'un mandat de représentation aux formules d'inscription et renouvellement
- Représentation de la CMDRSM auprès de la Régie de l'Énergie.
- Contracté une assurance responsabilité pour les administrateurs de la CMDRSM.
- Lettre de réservation des droits de gestion du territoire, envoyée par notre procureur aux Premières Nations, aux gouvernements et aux MRC.
- Présence à Québec, devant le juge en chef Pidgeon, afin de conserver les auditions de nos causes au district judiciaire de Chicoutimi.
- Mise en place du comité d'appartenance et sa mise en veille.
- Entrevue accorder par le comité des femmes à un journal régional.
- Différentes démarches faites par les Clans : Côte-Nord, Grand-Brûlé et Chicoutimi, sur les plans politique et administratif.
- Conférence donnée par Russel A. Bouchard à Ottawa, dans le cadre de la semaine de sensibilisation aux peuples autochtones du Canada.
- Démission de notre registraire, Mme Marie-France Gravel pour cause personnelle, et son remplacement par Mme Barbara Martel.
- Édition du quatrième volume , de M. Russel A. Bouchard "*Quand l'ours métis sort de sa ouache*"
- Nomination de M. Gilles Potvin à titre d'adjoint au trésorier.
- Dépôt par Me Pierre Montour d'un mémoire à la Régie de l'Énergie.
- Rencontre du CA de la CMDRSM et celui du clan métis Côte-Nord.
- Participation de M. René Tremblay les 16-17 sept07 à Montréal à un forum, sur la gestion des richesses naturelles.
- Démission de M. Richard Harvey, à titre d'administrateur de Corporation métisse du Québec.
- Audition au Barreau de Montréal, pour tentative de règlement du compte de Me Dussault.

Le comité des rassemblements en collaboration avec le comité des femmes, a organisé le Pow Wow 2007, tenu à Ste-Rose du Nord les 15-16-17 Juin 07.

- Rubrique interactive a été créée et placée sur notre site Internet pour répondre aux idées et préoccupations des femmes de notre communauté par le comité culturel.
 - Rubrique culturelle créée et placée sur le site.
 - Point et bilan financier du fonds de défense, produit par M. Robert Lavoie trésorier.
 - Demande et acceptation d'une subvention d'environ \$5000. du gouv. fédéral, afin de préparer et de donner la conférence du 16-17 sept. à Montréal.
 - Rapprochement avec la Communauté métisse d'Oshawa.
 - Réservation de droit de touchant l'énergie éolienne ainsi que l'hydro-électricité par Me Pierre Montour.
 - Participation à une étude sur l'identité métisse effectuée par la chaire du collège universitaire de St-Boniface (CRCIM) et dirigée par le dr. Denis Gagnon.
 - Mandat donné à Mme Brisson (généalogiste) de confirmer les données généalogiques (une lignée par souche) du livre '*Nomenclature des Métis du Domaine du Roy-Mingan*', nécessaires à la présentation de notre preuve.
 - Mandat accordé à Russel A. Bouchard afin de regrouper, écrire et commenter les textes et mythes fondateurs de la Communauté.
 - Travail sur un projet d'entente, entre le bureau d'avocats Aubin, Girard, Côté et la CMDRSM.
- Le président/chef termine en précisant qu'environ 8,000 heures de bénévolat ont été données généreusement afin réaliser les actions ci décrites. Le chef demande un applaudissement.

6. Rapport du vérificateur.

Le vérificateur Roberto Lavoie, fait état de la vérification des états financiers au 30 sept.07. Aucune anomalie n'a été identifiée. Tout est comptabilisé selon les règles. Les pièces justificatives sont présentes et confirment l'état des résultats.

7. Rapport du trésorier. (États financiers).

Présentation par Robert Lavoie des états financiers de la CMDRSM pour l'exercice se terminant le 30 sept.07.

Perte nette exercice 2007 = \$6,825. Le trésorier dégage le constat, que la communauté devrait augmenter les frais de cotisation. Le trésorier remercie l'adjoint au trésorier, M. Gilles Potvin ainsi que Mme Barbara Martel registraire. Le rapport du trésorier est déposé au secrétaire pour archivage.

8. Le point sur les actions en justice.

8.1- Les causes Corneau, Injonctions, Requête Haïda, titre aborigène par (Me Daniel Côté).

-La demande d'intervention de la CMDRSM dans la cause Corneau va se plaider le 5 Nov.07. Selon l'avis du procureur, ces causes pourraient faire l'objet d'une requête pour un seul procès. La requête vise notamment la reconnaissance des droits ancestraux sur ce territoire.

-Dépôt le 17 Janv 07, d'une requête en Cour supérieure du Québec, contre les gouvernements du Québec, Canada et quatre bandes Innues, qui vise la reconnaissance de la communauté métisse comme peuple autochtone. Six comparutions sont à venir.

La gestion des instances s'effectue par le juge Robert Pidgeon. On s'est opposé à la tenue des audiences à Montréal. Le Procureur général du Québec a nommé le juge Roger Banford. Nous avons reçu une requête pour option de recours pour que nos demandes soient scindées en deux. La requête se plaidera à Chicoutimi le 22 Nov.07.

Discussions sur l'avancement des causes.

-Le clan métis Côte-Nord invite tous les clans à se bâtir un camp le printemps prochain. Le président/chef donne un appui morale pour l'implantation de camps ou la chasse illégale. Par contre la communauté n'a pas les moyens de prendre d'autres charges juridiques.

-Russel A. Bouchard conseille aux clans, que dans la lutte des droits, nous devons toujours prévoir le côté spirituel. La constitution canadienne protège automatiquement la dimension spirituelle. Dégageons le concept de l'ours. L'ours qui a sorti de sa ouache.

8.2- Cause Kruger et dossier Régie de l'énergie éolienne (M. René Tremblay)

-Énergie éolienne

La Régie de l'Énergie a répondu à la communauté qu'elle n'a pas le mandat de forcer le gouvernement à nous consulter. Me Pierre Montour à réserver nos droits devant la Régie.

-Krüger.

Le titre aborigène est invoqué dans cette cause. Le procureur est sans nouvelles des avocats des Betsiamites et du gouvernement du Québec. Les énergies se concentrent donc sur l'injonction interlocutoire.

8.3- Dossier de l'approche commune (M. D. André Tremblay, Me Daniel Côté).

Une entente de principe a été conclue entre les gouvernements et quatre bandes Innues. Préliminaire à un futur traité, qui possède un caractère exclusif avec une portée perpétuelle contre la perte de nos droits sur notre territoire. La position de la CMDRSM est qu'étant donné qu'il n'y a jamais eu de traité, nous ne sommes pas contre, mais nous ne pouvons accepter la signature du traité sans y être présents. Jusqu'à maintenant les démarches politiques ont été inutiles. La communauté est donc prête à intervenir en justice par une injonction. Trente-trois affidavits sont prêts. Nous nous attendons à des délais. Les revendications pourraient être ramenées au domaine politique en mode négociation. En attendant que le traité se signe, ce sont les Métis qui ont les plus gros inconvénients.

Les études commandées par le Ministère de la justice à l'Université Laval sur notre identité métisse ne sont pas terminées. La communauté a refusé de participer à cette étude. La communauté a accepté plutôt de participer à l'étude dirigée par la chaire d'étude sur l'identité métisse du collège universitaire de St Boniface.

Il est proposé par André Forbes et secondé par Russel A. Bouchard, une dérogation mineur. afin que M. Jessy Baron s'adresse à l'assemblée. Accepté à l'unanimité.

Selon M. Baron, la base de l'étude est qu'il existe des Métis sur le territoire. On veut connaître comment les Métis vivent au quotidien. L'étude sera déposée aux responsables de la CMDRSM avant le dépôt final pour publication.

9.0 Fonds de défense

Le président de l'assemblée propose une tempête d'idée concernant ce point de

discussion. Les idées suivantes sont suggérées :

-Couleur différente de la carte, pour ceux qui ont contribué au fond de défense.

-Émettre des reçus d'impôt.

-Faire des dons. On propose de créer une fondation. La proposition suivante est soumise à l'assemblée :

Il est proposé par André Forbes et secondé par Jean-Baptiste Forbes, que André Forbes fasse les démarches nécessaires, afin d'établir une fondation dans le but de supporter le fonds de défense de la CMDRSM. Accepté à l'unanimité.

Afin d'adopter une démarche de justice pour tous, la proposition suivante est soumise à l'assemblée.

Il est proposé que les membres qui ont contribué au fond de défense, soient les bénéficiaires des redevances que la CMDRSM obtiendra en justice ou par négociation découlant des décisions judiciaires rendues.

Discussions sur cette proposition.

-Cette proposition implique des catégories de Métis en excluant des droits collectifs pour ceux qui n'auront pas contribué au fonds de défense.

-Ratifier la résolution de la contribution de \$100. et trouver d'autres moyens financiers.

-Métis Côte Nord, on s'assure que tous les Métis contribuent, même à \$5. par mois.

-On s'inscrit en faux devant le caractère exclusif et coercitif.

-On doit définir qui est membre de la communauté.

-Devenons un parti politique fédéral.

-On demande le remboursement du \$100.

-Métis Côte Nord pourrait demander le retour de \$72,000.

Le président/chef mentionne qu'il adhère en partie aux idées soumises. La communauté est inclusive. La communauté doit se construire et nous avons besoin de moyens. Tous les Métis ont et auront les mêmes droits. Il faut faire la différence entre un droit et une redevance.

On demande le vote sur la proposition.

La résolution est proposée par Jean-René Tremblay, secondé par Jean-Baptiste Forbes. Accepté à la grande majorité.

10. Augmentation de la cotisation annuelle.

Suite à la proposition d'augmenter la cotisation à \$40. dont \$20. pour les clans, Le Président a demandé à l'assemblée d'accepter la dérogation, demandé par M. Serge Turgeon.

À la proposition faite par M. Jean Baptiste Forbes d'établir le montant de \$40. pour la cotisation annuelle, dont \$20. pour la communauté et \$20. pour les clans.

Une autre proposition est faite par Jean-René Tremblay et secondé par Gisèle Girard, que la contribution soit établit à \$30, dont \$20. pour la communauté et \$10. pour les clans. Suite à une demande du président d'assemblée, le premier proposeur (Jean-Baptiste Forbes) accepta de laisser tomber sa proposition et la seconde proposition (celle de M. Jean-René Tremblay) fut votée et acceptée par la majorité. 4 votes contre et 2 abstentions.

11. Adoption des règlements généraux révisés.

Il est proposé par André Forbes et secondé par Gisèle Girard, d'accepter les règlements généraux révisés. Accepté à l'unanimité.

12. Plénière (Questions diverses).

- Métis Côte-Nord dénonce la situation d'obligation de louer des terrains (Parc Ferland) à la Régie du logement. On ne devrait pas payer de location sur notre territoire.
- Des camps métis seront identifiés et le Ministère des ressources naturelles sera avisé.

13. Retour en délibérante.

Discussion de la plénière.

14. Élections.

14.1- Nomination d'unE présidentE d'élection et nomination de scrutateurs.

Il est proposé par André Forbes et secondé par Jean-René Tremblay que Jean-Baptiste Forbes soit président d'assemblée. Accepté à l'unanimité.

Il est proposé par Jean-René Tremblay et secondé par Réal Duchesne, de nommer Michel Duchesne comme scrutateur.

14.2 -Mises en candidature.

Le mandat de cinq administrateurs est échu. Selon le règlement le CA doit se composer d'un maximum de quinze administrateurs . Quatre postes sont donc électifs.

- Richard Harvey propose Jean-René Tremblay
- René Tremblay propose Gérald Truchon
- D. André Tremblay propose Gisèle Girard
- Jacques Gauthier propose Ghislain Corneau
- Jean-René Tremblay propose Michel Aubé
- André Forbes propose Jean-Paul Langevin
- André Vibert propose Steeve Jomphe.

Il est proposé par Jean-René Tremblay et secondé par Ghislain Corneau, la fermeture Des mises en candidature.

Chacun des candidats se présente à l'assemblée.

14.3- Vote.

Sont élus administrateurs,

- Ghislain Corneau, 46 votes
- Jean-René Tremblay, 45 votes
- Gérald Truchon, 45 votes
- Gisèle Girard, 36 votes

Remerciement de la part des candidats défaits, Michel Aubé métis fondateur, Jean-Paul Langevin métis Côte-Nord, Steeve Jomphe métis Côte-Nord.

15. Présentation du nouveau CA.

L'exécutif sera nommé par le CA. Le président/chef remercie Michel Aubé, les métis bénévoles et demande aux clans de travailler fort et ensemble.

Le chef remercie les femmes de leur implication. Il félicite le clan métis Côte-Nord pour sa détermination. Il souhaite que tous les métis vivent leur culture.

16. Nominations des vérificateurs.

Il est proposé par Gérald Truchon et secondé par Noël Cantin, de proposer Roberto Lavoie comme vérificateur pour la prochaine année financière. Accepté à l'unanimité.

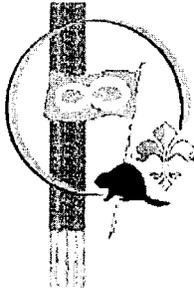
17. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Jean-Baptiste Forbes et secondé par Steeve Jomphe la levée de l'assemblée. Accepté à l'unanimité.

Levée de l'assemblée à 16 :30



BERNARD LAROUCHE, secrétaire



Procès-verbal de l'assemblée Annuelle, de la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan.

Tenue le samedi, 15 novembre 08, à l'hôtel Chicoutimi

Ordre du Jour

1. Bienvenue et ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'unE présidentE d'assemblée et présentation de la mécanique de fonctionnement de l'assemblée.
3. Lecture d'un projet et adoption d'un ordre du jour.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 octobre 07.
- 4.1 Suivi.
5. Rapport du président/chef de la CMDRSM, M. Jean-René Tremblay.
(Réalizations de la CMDRSM du 20 oct.07 à aujourd'hui)
6. Rapport du vérificateur.
7. Rapport du trésorier. (États financiers).
8. Le point sur les actions en justice. (*Me Daniel Côté*)
9. Plénière (Questions diverses)
10. Retour en délibérante. Entériner les nominations des représentants des Zones.
11. Élections.
 - 11.1- Nomination d'unE présidentE d'élection et nomination de scrutateurs.
 - 11.2 -Mises en candidature.
 - 11.3-Vote.
12. Présentation du nouveau CA.
13. Nomination des vérificateurs pour 2008-2009.
14. Levée de l'assemblée.

Procès-verbal

1. Bienvenue et ouverture de l'assemblée.

Le président /chef, M. Jean-René Tremblay souhaite la bienvenue à tous. Il fait état de l'adhésion de 265 nouveaux membres depuis la dernière assemblée générale. La Communauté est composée à date de 3776 Métis dûment enregistrés. Avant l'ouverture de l'assemblée le président/chef laisse la parole au lien de mémoire de la Communauté Russel A. Bouchard.

Russel A. Bouchard exhorte l'assemblée à lutter afin de protéger nos droits. Les gouvernements nous font la guerre. L'historien a publié six volumes sur la réalité métisse de la CMDRSM.

Le chef déclare l'assemblée ouverte.

2. Nomination d'unE présidentE d'assemblée et présentation de la mécanique de fonctionnement de l'assemblée

Il est proposé par Gisèle Girard et secondé par Pierre Lapointe de nommer Gérald Truchon président de l'assemblée. Accepté à l'unanimité.

Explications par le président des modalités de fonctionnement de l'assemblée, tel que prévues par le code Morin.

Il est proposé par D.André Tremblay et secondé par André Forbes de nommer Bernard Larouche secrétaire de l'assemblée. Accepté à l'unanimité.

3. Lecture d'un projet et adoption d'un ordre du jour.

Il est proposé par Michel Deschesne et secondé par Réal Duchesne l'adoption de l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 octobre 07.

Après lecture du compte rendu du 28 oct. 06 rédigé par le secrétaire, la résolution suivante est soumise à l'assemblée après les précisions suivantes : On devrait lire Michel Deschesnes plutôt Duchesne. Au point 7. Rapport financier. Le trésorier Robert Lavoie rapporte un perte de moins \$-11,224. au lieu de \$6825.

On devrait lire conseil des femmes que plutôt comité des femmes.

Il est proposé d'accepter le compte rendu tel que lu et rédigé. Proposé par André Forbes et secondé par Michel Deschesnes. Accepté par la majorité. Une abstention.

4.1 Suivi.

Aucun suivi.

5. Rapport du président/chef de la CMDRSM, M. Jean-René Tremblay.

(Réalizations de la CMDRSM du 20 oct. 2007 à aujourd'hui)

Des centaines de démarches, gestes, décisions et réalisations ont été posés, réalisées et prises pendant cette année 2007-2008. Il m'est impossible de tous vous les énumérer. Je vais par contre vous citer les principales. Vous m'excuserez de ne pas vous les présenter dans l'ordre chronologique.

- Nomination de l'exécutif et des responsables des comités;
- Rencontre avec le conseil municipal de Ste-Rose-du-Nord;
- Rencontre avec les administrateurs de la Communauté métisse de la Gaspésie;
- Audition de la requête en injonction;
- Audition du tribunal d'arbitrage pour Me Denise Dussault;
- Représentation de créations métisses au salon des métiers d'arts à Chicoutimi et – Ottawa;
- Présentation d'une conférence au forum autochtone à Montréal par René Tremblay (financé par le MAINC);
- Mandat donné à M. Marc Hudon pour nous représenter devant plusieurs organisations de la gestion de l'eau;
- Obtention d'un calendrier des auditions de l'instance au procès Ghislain Corneau;
- Invitation à tous les Chefs Innus (qui n'a pas eu d'écho) du territoire pour une rencontre;
- Prise de possession d'un terrain et début d'une construction d'un camp au lac Thériault sur la réserve faunique de Port Cartier;
- Début d'une comptabilisation et localisation des camps métis en forêt par chaque clan dans le but de dresser une carte d'occupation du territoire;
- Rafraîchissement du dépliant en fonction du jugement Banford;
- Sortie médiatique pour dénoncer la coalition gouvernement/Innus dans nos actions en justice;
- Achat par Ville de Saguenay des droits d'utilisation de l'œuvre d'Alexandre Alemann «*Nomenclature des Métis du Domaine du Roy/Mingan*» et paiement de cette œuvre à son auteur;
- Projet de construction d'un camps ancestral présenté par la CMDRSM conjointement avec Ville de Saguenay dans le cadre d'une application pour le titre de «Ville du patrimoine canadien»;
- Réorganisation et mise en place du comité d'appartenance;
- Remise de 40 certificats d'authentification métisse de la CMDRSM (catégorie B);
- Demande d'une consultation et d'accommodement dans le projet d'une concession minière au lac Bloom;
- Demande de consultation, d'accommodement et rencontre quant au projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay;
- Obtention d'un local de réunion à l'Hôtel de Ville de Saguenay pour les rencontre du CA;
- Continuation du travail avec Denis Gagnon de la chaire de l'Université du Manitoba sur l'identité métisse de notre communauté;
- Audience d'une requête en irrecevabilité de l'injonction contre la signature de l'approche commune;
- Rencontre de tous les administrateurs et personnes clefs de notre communauté avec André Guertin du Mainc;
- Rencontre avec deux fonctionnaires du bureau des affaires juridiques fédéral;
- Demande d'une subvention de 474,900\$ au Mainc par l'entremise d'un programme fédéral (Refusée);
- Rencontre avec notre bon ministre J.P. Blackburn;

- Préparation et réalisation d'un grand Pow Wow qui a rassemblé 7 communautés métisses du Québec et plusieurs de nos membres;
- Implication du conseil des femmes à différents projets dont le Pow Wow, la journée et autres;
- Participation à la journée de la Bernache à St-Fulgence;
- Obtention d'un local permanent suite à une résolution du conseil de Ville de Saguenay;
- Victoire partielle de la CMDRSM dans un jugement rendu par le juge Banford qui n'accorde pas l'injonction mais protège les droits constitutionnels métis, même lors de la signature d'un traité tel l'approche commune;
- Demande et rencontre pour une consultation et accommodement du projet de construction d'une turbine au barrage de la rivière Saguenay par Rio Tinto;
- Demande de consultation et d'accommodement pour un projet de construction d'un barrage sur la rivière Romaine;
- Offre et rencontre de consultation et accommodement de la compagnie forestière Bowater;
- Création et acceptation du nouveau clan métis " Saguenay Centre Nord" et lancement de son journal;
- Création et acceptation du nouveau clan métis " Ouananiche Lac St-Jean Nord" et -- lancement de son projet de bleuetière;
- Rencontre avec le Chef de la communauté de Lasare en Abitibi;
- Reconnaissance de Ville de Grandes Bergeronnes;
- Reconnaissance de Ville de Forestville;
- Reconnaissance de Ville de Longue Rive;
- Reconnaissance de la MRC de la Haute Cote Nord;
- Participation au futur reportage de Aboriginal Peoples télévision Network" (APTN), dont le titre est «Les premiers Métis»;
- Trois assemblées d'information à Dolbeau-Mistassini;
- Subvention accordée à Russel Bouchard pour la réalisation de deux ouvrages de recherche: «Dans les Langes Métisses des Terres Rompues» et «Evocation des textes fondateurs du peuple métis de la Boréale»;
- Co fondateur et présence au grand rassemblement de 10 communautés métisses historiques du Québec, pour la création de l'ACMHQ (Assemblée des Communautés Métisses Historiques du Québec);
- Travail à l'écriture d'un plan de gestion de chasse pêche, cueillette sur le territoire de la CMDRSM ce plan toutefois n'est pas encore terminé;
- Différentes interventions pour la sauvegarde de l'environnement, la gestion des coupes forestières et la construction de sentiers en forêts pour les VTT et motoneige;
- Homologuer une lignée pour chacune des 16 familles souches de la Nomenclature des Métis du Domaine du Roy/Mingan d'Alexandre Alemann;
- Création d'un comité pour la préparation de la présente assemblée générale.

En plus de tout le travail que je viens de vous énumérer, plusieurs clans, comités et conseil ont été très actifs et se sont impliqués dans différentes autres activités. Encore une fois, devant vous tous, je vous dis que la vie et la reconnaissance de notre communauté dépend beaucoup de la générosité de tous nos bénévoles. Même si chacun fait tout son possible, tout n'est pas parfait et je demande à chacun de vous d'être

indulgent et patient. Même si notre reconnaissance et nos droits sont à notre porté, il reste encore beaucoup de travail à faire. Merci à Claude Pineaut pour son travail de reconnaissance auprès des municipalités.

Pour terminer, je demande une bonne main d'applaudissements à nos bénévoles. Sans eux rien ne serait possible.

6. Rapport du vérificateur.

Le vérificateur Roberto Lavoie, fait état de la vérification des états financiers au 30 sept.08. Aucune anomalie n'a été identifiée. Tout est comptabilisé selon les règles. Les dépenses sont toujours accompagnées des pièces justificatives. Il remercie Robert Lavoie trésorier, Gilles Potvin adjoint à la trésorerie, et Barbara Martel registraire.

7. Rapport du trésorier. (États financiers).

Présentation par Robert Lavoie des états financiers de la CMDRSM pour l'exercice se terminant le 30 sept.08.

Fond de défense. Un compte a été créé pour les \$100. de cotisation. \$120,000. ont été recueillis et des frais d'honoraires de l'ordre de \$73,000, ont été engagés. Le solde est établi à \$46,847.

Solde disponible aux opérations : \$6 155.

État des résultats : total de l'actif = \$57 093.

Total du passif et des bénéfices non répartis = \$57 093.

Les taxes ne pourront pas être récupérées dû aux critères régissant les OSBL.

Le trésorier remercie Roberto Lavoie et Gilles Potvin. En ne renouvellement pas un nouveau mandat, le trésorier informe l'assemblée que Serge Gravel accepterait le rôle de trésorier et qu'il assistera tout nouveau trésorier pour le transfert des dossiers.

Dépôt pour archivage du rapport du trésorier.

8. Le point sur les actions en justice. (Me Daniel Côté)

Il ne reste qu'une seule cause en justice soit la cause Corneau. La cause de l'approche commune a été abandonnée suite au jugement Banford, qui confirme que les droits des Métis ne sont pas en danger même s'il y a signature du traité.

Si Ghislain Corneau obtient des droits, la Communauté obtiendra sa reconnaissance et ses droits ancestraux.

La cause Corneau aura une durée approximative de 150 jours, le calendrier des auditions sera établi vers la mi-juillet. Ainsi de 6 à 7 experts du Gouvernement du Québec et de 3 à 4 experts de la CMDRSM seront entendus. D'autres causes se sont greffées à la cause Corneau. En effet, des Métis n'ayant pas de permis pour leur camp ont reçu des requêtes en démolition.

Ces autres Métis ont reçu des factures pour le surplus de travail, la Communauté ne paie que pour la cause type de Corneau. René Tremblay et D. André Tremblay du comité juridique apportent les précisions suivantes :

-On estime que dans un horizon de 2 ans, on devrait avoir un jugement sur la reconnaissance de notre Communauté via la cause Corneau.

-La Communauté ne poursuit pas le gouvernement. C'est le gouvernement qui nous poursuit dans la cause Corneau. Le gouvernement veut faire la démonstration que les Métis n'existent pas. Pour ce faire, le gouvernement engage dans cette cause des coûts estimés à \$1 million. Cette situation sera dénoncée.

-Le gouvernement fédéral considère que la CMDRSM n'est pas représentative. Le MAINC ne supportera pas les Métis tant et aussi longtemps que nous ne seront pas reconnus.

-Les coûts pour défendre les Métis sont estimés à \$1000/jour d'audition. Où va-t-on trouver les sous pour se défendre ? Après les Fêtes, le comité juridique établira un plan de financement. On suggère de profiter du contexte électoral afin de faire des demandes de financement. À cet effet, le clan Côte Nord est déjà très engagé.

-On fait le constat que le Québec est très en retard envers la reconnaissance des Métis. On cite l'exemple de l'Ontario et du Manitoba.

-On informe de la récente création d'une assemblée de 10 communautés historiques au Québec regroupant 12,000 Métis.

Si la Communauté se fait reconnaître, Russel A. Bouchard déposera sa facture représentant le fruit de 4 ans de son travail motivé par la dignité et le professionnalisme.

On questionne le fait que l'octroi récent de subventions serait un geste de reconnaissance.

La reconnaissance sera confirmée par une déclaration à l'Assemblée nationale.

9. Plénière (Questions diverses).

Devant les coupes de bois actuelles, quelles sont les revendications que nous pouvons faire ?

On envoie des lettres aux instances concernées afin d'être consultés, accommodés et réserver nos droits.

André Forbes suggère de créer un compte bancaire où par exemple 100 membres y déposeraient chacun \$1000. avec intérêt judiciaire, tout comme d'autres communautés l'ont fait pour leurs reconnaissances. Des factures seront envoyées au gouvernement.

Claude Pineault suggère d'établir un objectif pour 2009, de faire reconnaître la CMDRSM par toutes les MRC. Cette situation serait une reconnaissance majeure devant la cour.

Applaudissement de l'assemblée.

À cette étape-ci, le président de l'assemblée demande l'ajournement de l'assemblée afin de laisser au comité d'appartenance, l'officialisation de la reconnaissance de Métis de statut A à Statut B.

Il est proposé par Ghislain Corneau et secondé par Marc-André Lavoie d'ajourner l'assemblée. Accepté à l'unanimité.

10. Retour en délibérante. Entériner les nominations des représentants des Zones.

Le président/chef demande à l'assemblée de reconnaître M. Joseph-Adélarde Gagné comme sage de la communauté. À maintes reprises le président/chef a consulté M. Gagné. Celui-ci se présente à l'assemblée. Âgé de 82 ans, M. Gagné a travaillé 30 ans comme policier.

L'assemblée accepte par mains levées M. Joseph-Adélarde Gagné comme sage de la Communauté.

-Entériner les nominations des représentants des Zones.

Zone 1 –Lac St-Jean, Chibougamau. Anthonin Dufour

Zone 2- Chicoutimi, Charlevoix. Lise Girard

Zone 3- Grand Brûlé, la Manic. Claude Pineault

Zone 4- Côte Nord. Christian Turgeon

Zone 5- Basse Côte Nord, aucun représentant

La proposition suivante est soumise à l'assemblée.

Il est résolu par Christian Tremblay et secondé par Jacques Gauthier d'accepter les représentants des quatre zones proposés : Anthonin Dufour, Lise Girard, Claude Pineault et Christian Turgeon.

Discussion sur la proposition. Richard Harvey ne reconnaît pas les modalités de la nomination du représentant de zone du lac St-Jean Chibougamau. Selon son interprétation les administrateurs ont outrepassé les règles. Lecture de l'article 83.

-Échanges parfois orageux mais marqués d'un respect concernant l'arrivée du clan Ouananiche, clan qui existe depuis 40 ans.

-On décrit à l'assemblée les modalités qui ont respecté la démocratie lors d'une assemblée pour la nomination du représentant Anthonin Dufour.

-On suggère de garder deux représentants pour cette zone pour la prochaine année.

La proposition suivante est soumise à l'assemblée.

Il est proposé par Richard Harvey et secondé par Jacqueline Gravelle, que l'assemblée générale entérine la nomination des représentants de la zone 1 (lac St-Jean, Chibougamau)

Que dans le cas de cette dernière, un conseil de médiation composé de trois personnes parmi les sages et les aînés de notre Communauté, acceptés par toutes les parties, soit formé pour mettre en place un processus d'échange et de collaboration mutuelle pour qu'un représentant soit nommé dans cette zone conformément à l'article 83 de notre code de règlements et ce avant la tenue du prochain CA. En cas d'échec du processus, le comité aurait pour mandat de trancher la question sans appel. Refusé par la majorité. 6 voix pour, 12 abstention.

Le président d'assemblée demande le vote sur la proposition d'acceptation des quatre représentants de zone

Accepté par la majorité. 2 votes contre, 4 abstentions.

11. Élections.

<

11.1- Nomination d'unE présidentE d'élection et nomination de scrutateurs.

Il est proposé par René Tremblay et secondé par Lise Girard que Christian Tremblay soit président d'assemblée. Accepté à l'unanimité.

Il est proposé par Christian Tremblay et secondé par D. André Tremblay, de nommer Bernard Larouche secrétaire d'élection. Accepté à l'unanimité.

Il est proposé par René Tremblay et secondé par Pierre Duchesne, de nommer Luc Girard, Gilles Lapierre, Gilles Dufour comme scrutateurs. Accepté à l'unanimité.

11.2 -Mises en candidature.

Les administrateurs sortant de charge sont : René Tremblay, D. André Tremblay, Richard Harvey, Robert Desbiens, Bernard Larouche, Réal Duchesne, André Forbes, Michel Deschêne, Robert Lavoie, Jacqueline Gravelle, Claude Pineault,

Les mises en candidature sont : Josée Cormier, Robert Desbiens, Michel Deschêne, André Forbes, Jacqueline Gravelle, Serge Gravel, Pierre Lapointe, D. André Tremblay, Richard Harvey, René Tremblay

Chacun des candidats se présente à l'assemblée. Richard Harvey retire sa candidature.

11.3- Vote.

La proposition suivante est soumise à l'assemblée.

Il est proposé par Lisette Gauthier et secondé par Gisèle Girard de détruire les bulletins de vote après le décompte. Accepté à l'unanimité.

Sont élus administrateurs,

-Josée Cormier

-Robert Desbiens

-André Forbes

-Serge Gravel

-D. André Tremblay

-René Tremblay

12. Présentation du nouveau CA.

L'exécutif sera nommé par le CA. Le président/chef remercie les métis bénévoles et demande aux clans de travailler fort et ensemble.

13. Nominations des vérificateurs.

Roberto Lavoie accepte la tâche de vérificateur pour la prochaine année.

Il est proposé par Gilles Potvin et secondé par Martin Bouchard, de proposer Roberto Lavoie comme vérificateur pour la prochaine année financière. Accepté à l'unanimité.

14. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Bernard Belley et secondé par Steeve Jomphe la levée de l'assemblée. Accepté à l'unanimité.

Levée de l'assemblée à 16 :00



BERNARD LAROUCHE, secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)

NO : 150-05-002108-001

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,

Requérant;

c.

GHISLAIN CORNEAU,

Intimé;

et/

**COMMUNAUTÉ MÉTISSE DU DOMAINE DU
ROY ET DE LA SEIGNEURIE DE MINGAN,**

Intervenante.

Engagement # 6
(Interrogatoire de René Tremblay)

AUBIN GIRARD CÔTÉ

AVOCATS

Regroupement d'avocats autonomes

1700, boul. Talbot, suite 310
Chicoutimi (Québec) G7H 7Y1
Téléphone : (418) 543-0786
Télécopieur : (418) 543-9932

ME DANIEL CÔTÉ

N^o : 8741-0CD202

